Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-113-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

N° 2021-113

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 09 octobre 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *38*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à M. BEAUDEAU, puis arrivée au point n° 2021-114), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HAJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : *1*

M. VALLETON qui a donné pouvoir à Mme VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-113-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES
Adhésion de la Commune de Villepinte à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).
Délibération n° 2021-113

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant les enjeux constants d'adaptation des Médiathèques, services publics de proximité, à l'évolution des besoins et des usages des publics,

Considérant le rôle prépondérant de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) dans la réflexion sur le rôle, la place, les actions et l'évolution des missions des bibliothèques aujourd'hui,

Après avis de la Commission Vie Culturelle et Evénementiel du 28 septembre 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 29 septembre 2021,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'adhérer à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) à partir du 1er janvier 2022.

ARTICLE 2 : De s'acquitter des droits d'adhésion annuels dont le montant s'élève à 260 €, dépense qui sera inscrite au budget 2022.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-113-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

ARTICLE 3 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 09 Octobre 2021

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine-St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-113-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE POPULATION, EDUCATION ET CITOYENNETE
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-113

Conseil Municipal du 09 octobre 2021

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : VII - AFFAIRES CULTURELLES
1 - Adhésion de la Commune de Villepinte à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) est la plus ancienne association de bibliothécaires en France. L'ABF réunit des bibliothécaires professionnels et bénévoles qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société.

L'adhésion à cette association permettrait aux agents de la Médiathèque de participer aux journées professionnelles nationales et régionales organisées par l'ABF : formations, congrès, rencontres avec les fournisseurs métier afin de proposer des actions innovantes pour le service à budget constant. Les préconisations et directives métier seront plus accessibles pour les professionnels ainsi que l'accès aux nombreuses ressources numériques réservées aux adhérents.

L'adhésion professionnelle se fait au titre de la Collectivité et peut donc, le cas échéant, bénéficier à d'autres agents que ceux de la Direction des Affaires Culturelles (potentiellement les agents du Service archives et documentation).

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'adhésion annuelle de la Commune de Villepinte à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour un montant s'élevant à 260 €, à partir du 1er janvier 2022.

Avis de la Commission Vie Culturelle et Evénementiel du 28 septembre 2021.
Avis du Bureau Municipal du 29 septembre 2021.